



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Elaboration du plan local d'urbanisme Intercommunal et abrogation de la carte communale de la commune de Reichsfeld

Communauté de Communes du Pays de Barr

Par arrêté du Président du 12 août 2019, il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Barr et sur le projet d'abrogation de la carte communale de la commune de Reichsfeld pour une durée de 34 jours consécutifs du vendredi 6 septembre 2019 à 9h00 au mercredi 9 octobre 2019 à 12h00.

L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal vise à disposer d'un nouveau document réglementant le droit des sols sur l'ensemble de la Communauté de Communes, structuré autour des axes suivants résultant des orientations du PADD :

- préserver et capitaliser sur l'authenticité du Pays de Barr,
- une ambition ajustée au territoire et à ses habitants,
- un territoire attentif à ses ressources,
- un projet de territoire connecté et ouvert au monde.

Ce document a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

L'abrogation de la carte communale de la commune de Reichsfeld vise à mettre fin à l'application de ce document dans la perspective de l'entrée en vigueur du plan local d'urbanisme intercommunal.

Au terme de l'enquête, le projet de plan local d'urbanisme intercommunal, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique unique des observations du public et du rapport des conclusions de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération du conseil de communauté.

L'abrogation de la carte communale sera prononcée par délibération du conseil de communauté puis par arrêté préfectoral.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné une commission d'enquête composée :

- du Président de la commission d'enquête : Monsieur Christian JAEG, Président de la Commission, Expert retraité cadre supérieur honoraire,
- et des membres titulaires : Messieurs Michel DURELICQ et Yves GOBILLON.

Le siège de l'enquête est la Communauté de Communes du Pays de Barr.

Le dossier d'enquête publique sur support papier et en version numérique (sur un poste informatique dédié à la Communauté de Communes) sera consultable au siège de la Communauté de Communes du Pays de Barr et dans toutes les communes désignées ci-après, pendant toute la durée de l'enquête.

La Commission d'enquête, représentée par l'un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays de Barr et dans les communes membres désignées comme lieux d'enquête aux jours et aux heures suivants :

Lieux	Le dossier (version papier et numérique) et le registre seront à la disposition du public aux jours et horaires suivants :	Dates et horaires de permanence des commissaires enquêteurs
CCPB 57 rue de la Kimeck - BARR (Siège de l'enquête)	Du lundi au Jeudi de 8h15 à 12h et de 14h à 18h Vendredi de 8h15 à 12h et de 14h à 17h	Vendredi 6 septembre de 9h à 12h Vendredi 13 septembre de 10h à 12h Lundi 23 septembre de 10h à 12h Mercredi 9 octobre de 9h à 12h
ANDLAU 1 place de la Mairie	Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h Mercredi de 14h à 15h30	Vendredi 20 septembre de 10h à 12h Mercredi 25 septembre de 14h à 16h
BARR 1 place de l'Hôtel de Ville	Du lundi au Jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h30 Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h30	Vendredi 6 septembre de 14h à 16h Lundi 23 septembre de 14h à 17h
BERNARDVILLE 12 rue Principale	Mardi de 17h30 à 18h30	Mardi 8 octobre de 15h à 16h
BLIENSCHWILLER 13 rue du Winzenberg	Mardi, mercredi et jeudi de 8h à 12h30 Mercredi de 14h à 18h30 Samedi de 8h à 13h30	Mercredi 18 septembre de 14h à 17h
BOURGHEIM 1 grand Rue de la Kimeck	Lundi de 16h à 18h30 Jeudi et samedi de 8h30 à 11h Vendredi de 14h à 16h	Vendredi 20 septembre de 14h à 16h
DAMBACH LA VILLE 11 place du Marché	Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h -12h Lundi, mardi et jeudi de 15h à 17h Samedi de 8h à 10h	Samedi 14 septembre de 9h à 12h Vendredi 27 septembre de 10h à 12h
EICHHOFFEN 2 place de la Mairie	Lundi et mercredi de 13h à 18h Vendredi de 8h à 12h	Lundi 16 septembre de 14h à 17h
EPIG 3 place de la Mairie	Du lundi au vendredi de 8h à 12h Mercredi de 19h à 20h	Lundi 30 septembre de 9h à 12h Mardi 8 octobre de 10h à 12h
GERTWILLER 20 rue Principale	Lundi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h Jeudi de 15h30 à 18h	Lundi 30 septembre de 14h à 17h
GOXWILLER 121 rue Principale	Jeudi de 9h à 11h Mardi et vendredi de 16h à 18h Mercredi de 14h à 18h	Mercredi 2 octobre de 14h à 17h
HEILIGENSTEIN 40 rue Principale	Mercredi et vendredi de 9h à 11h Lundi de 17h à 18h	Mercredi 2 octobre de 9h à 11h
ITTERSWILLER Route des Vins	Mardi et jeudi de 14h à 18h 30 Vendredi de 8h à 12h et de 14h15 à 18h 15	Vendredi 27 septembre de 14h à 17h
LE HOHWALD 6 place de la Mairie	Mardi et jeudi de 11h à 12h et de 15h à 18h Vendredi de 13h à 15h	Mardi 10 septembre de 10h à 12h et 15h à 17h
MITTELBERGHEIM 12 rue Principale	Mercredi de 8h à 12h Mardi de 13h à 14h Lundi et jeudi de 16h à 19h	Mercredi 25 septembre de 9h à 12h
NOTHALTEN 34 route des Vins	Du lundi au vendredi de 9h à 11h30	Mercredi 18 septembre de 9h à 11h
REICHSFELD 1 place de la Mairie	Mercredi de 10h à 12h Vendredi de 16h à 18h	Vendredi 13 septembre de 16h à 18h
SAINT PIERRE 14 rue de l'Eglise	Mardi de 18h à 20h Jeudi de 10h à 12h Vendredi de 18h à 19h	Vendredi 4 octobre de 15h à 18h
STOTZHEIM 39 route Romaine	Lundi et mercredi de 8h à 12h Vendredi de 13h à 16h	Lundi 16 septembre de 9h à 12h
VALFF 140a rue Principale	Lundi, mardi et vendredi de 8h30 à 11h Mardi et vendredi de 17h à 19h	Vendredi 4 octobre de 9h à 11h
ZELLWILLER 47 rue Principale	Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h à 12h Lundi et vendredi de 14h à 17h30 Mardi de 14h à 17h Jeudi de 14h à 19h	Jeudi 12 septembre de 14h à 18h

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique unique seront consultables sur le site internet de l'enquête publique unique, à l'adresse suivante : <http://plui.paysdebarr.fr>

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignants sur un des registres d'enquête cotés et paraphés par la commission d'enquête et déposés au siège de la communauté de communes et dans les communes membres désignées comme lieux d'enquête ;
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête au siège de l'enquête, à la Communauté de Communes du Pays de Barr – 57 rue de la Kirneck / BP40074 – 67142 BARR Cedex ;
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique.plui@paysdebarr.fr

Les observations numériques seront enregistrées du vendredi 6 septembre 2019 à 9h00 au mercredi 9 octobre 2019 à 12h00.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin, à la Communauté de Communes du Pays de Barr ainsi que dans les communes membres désignées comme lieux d'enquête, pendant un an après la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de Communes pendant la même durée.

Le dossier de PLUi comporte une évaluation environnementale et un résumé non technique dans son rapport de présentation.

L'Avis de la Mission Régionale de l'autorité environnementale sur ladite évaluation est joint au dossier d'enquête publique.

L'autorité responsable du projet de PLUi et d'abrogation de la carte communale est la Communauté de Communes du Pays de Barr, représentée par son Président, Gilbert SCHOLLY et dont le siège administratif est situé 57 rue de la Kirneck - 67140 BARR. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration à cette adresse.